



Le Cercle des Sources organise

## un concours de photos sur le thème :



# « Les chats ....ces grands félins apprivoisés »

Règlement au verso et sur [cerclledesources.org](http://cerclledesources.org)

CENTURY 21 Albert 1er - 20 Boulevard Albert 1er 06600 ANTIBES - Tel. 04 93 34 02 10



TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE



[www.century21.fr](http://www.century21.fr)

### Règlement du concours de photos :

Article 1 : Le concours est ouvert à tous, à l'exclusion des photographes professionnels. Il est gratuit.

Article 2 : Le thème est : **Les chats ... ces grands félins apprivoisés**. Le but n'est pas forcément de photographier le plus beau chat du monde, mais de montrer le caractère félin de l'animal photographié : drôle, tendre, sauvage, équilibré, enfin tout ce qui caractérise un félin.

Article 3 : Les photos soumises au concours devront être proposées format Jpeg ou Png, 2362 pixels de large maximum, 300 dpi maximum et devront être réalisées avec un simple appareil photo, sans aucun instrument additionnel, ni aucun effet de montage. Les photos de chats trouvées sur internet seront éliminées. Les photos devront être adressées à l'adresse suivante : [contact@cerclledesources.org](mailto:contact@cerclledesources.org). L'envoi devra mentionner : nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresse complète de l'auteur, le titre de la photo et un petit texte explicatif permettant d'en savoir un peu plus sur le chat photographié.

Article 4 : Chaque concurrent pourra présenter au maximum deux photos.

Article 5 : La date **limite de réception** est fixée au **20 juin 2016**. **Un accusé de réception sera adressé aux candidats**

Article 6 : Le jury est composé de membres du Bureau du Cercle des Sources.

Article 7 : Le jury sélectionnera 20 photos qui seront exposées sur le site [cerclledesources.org](http://cerclledesources.org) et présentées sur écran vidéo au cours de la garden party du Cercle des Sources (1<sup>e</sup> quinzaine de juillet, sur invitations).

Article 8 : Parmi ces photos, trois seront sélectionnées pour recevoir le prix du Jury. Un vote sera par ailleurs proposé aux personnes présentes à la Villa Sources pour la garden-party de juillet 2016 en vue de décerner le prix du public à deux photos.

Article 10: La remise des prix aura lieu à l'issue de cette garden-party et le palmarès ainsi que les photos de la remise des prix seront publiés sur le site [www.cerclledesources.org](http://www.cerclledesources.org)

Article 11 : Les 20 photos sélectionnées resteront la propriété du Cercle des Sources, qui pourra les utiliser, sans aucun but lucratif, dans toutes les manifestations qu'il organisera ou pour décorer ses locaux.

Article 12 : La liste des lots ainsi que les éventuels sponsors seront affichés sur le site au plus tard le 7 juin.